

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTE
ET DES DROITS DES FEMMES

La Ministre

MT/MG/NK/pegase D15-024068

Paris, le **28 OCT. 2015**

Madame la Contrôleure générale

J'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt du rapport du Contrôle général des lieux de privation de liberté réalisé à la suite de la visite rendue en mai 2009 au Centre hospitalier de Mamoudzou, dans le département de Mayotte. Les contrôleurs ont émis à cette occasion plusieurs observations relatives au fonctionnement du service de psychiatrie, et aux chambres sécurisées destinées à l'accueil des détenus.

J'observe que les constats sont dans l'ensemble positifs : le service de psychiatrie est récent (10 lits), a été créé avec un évident souci d'humanisation et offre des conditions d'hébergement de bonne qualité.

Le contexte a beaucoup évolué depuis la visite des contrôleurs. Je souligne en particulier la mise en place rapide des protocoles de soins, notamment pour les personnes accueillies en soins sans consentement et la définition de modalités écrites de suivi avec le service des urgences somatiques. Des aménagements doivent encore être réalisés, avec notamment l'installation d'un signal d'appel dans les chambres d'isolement.

L'attention de l'établissement a été portée sur la nécessité d'instaurer la traçabilité écrite, sous la forme d'un registre, du recours aux mesures de contention et à la mise en isolement : cette exigence, qui a été introduite dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé (actuel article 13 quater), revêt en effet à mes yeux une grande importance en termes d'éthique et de respect des libertés. Par ailleurs, le maillage des consultations mis en place en s'appuyant sur le réseau des dix-huit dispensaires de l'île préfigure, d'une manière particulièrement adaptée à la géographie insulaire, la trame d'un service territorial.

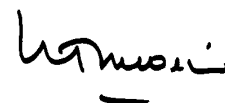
En ce qui concerne les chambres sécurisées, l'aménagement souhaité (installation des sanitaires dans les chambres) a été réalisé.

.../...

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale
des lieux de privation de liberté
16-18 Quai de la Loire
BP 10301
75921 PARIS CEDEX 19

Je tiens à vous signaler enfin que l'arrivée récente d'un nouveau chef de service, le docteur REAL, qui a pris ses fonctions en 2014, a permis de consolider le service de psychiatrie, sur le plan de son fonctionnement et de son organisation.

En vous assurant de ma vigilance, je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma sincère considération.



Marisol TOURAINE